

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



BUREAU DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION Du Mercredi 15 Mai 2019 VISIO CONFERENCE

Présidence : Monsieur Jean-Claude COUAILLES

<u>Présents</u>: Membres indépendants :

Madame Huguette UHLMANN

Messieurs Francis ANDREU - Christophe BOURDIN - Jean- Marc SENTEIN

Présidents de district :

Messieurs Arnaud DELPAL - Serge MARTIN - Jean Claude PRINTANT

Participent: Messieurs Robert GADEA - Damien LEDENTU

<u>Excusés</u>: Messieurs Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ

Absent: Monsieur Michel CHARRANÇON

Ouverture de la Séance à 18h00

Monsieur Jean-Claude COUAILLES souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

VŒUX RECUS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2019

Réponse de la FFF concernant l'article 12 des statuts de la Ligue

Suite à notre consultation concernant le choix du binôme ou de l'ordre d'arrivée, la F.F.F. répond que cela doit être voté lors de l'AG de la Ligue et que tous les districts devront obligatoirement se mettre en conformité avec le mode choisi : le vote sera soumis lors de l'AG du 29.06.2019.

Composition de l'Assemblée Générale : modification des statuts (courrier de Monsieur Jean Pierre SORE Mandaté par le Collège des Présidents des clubs du District des Hautes Pyrénées)

LA F.F.F. n'ayant pas prévu cette modification dans l'immédiat, le bureau directeur a décidé de ne pas retenir ce vœu.

Suppression des doubles licences pour le futsal : - avis de la commission (courrier du club de BEAUCAIRE FUTSAL)

La majorité des membres du Bureau Directeur ne sont pas favorables à la suppression des doubles licences mais optent pour leur limitation.

Le dossier sera soumis au Comité Directeur du 01.06.2019.

FUSIONS / ENTENTES

Ententes séniors féminines entre Sainte CHRISTIE (32) et FONTENILLES (31)

Ententes séniors féminines entre Sainte Christie (32) et Fontenilles (31), l'article 39 bis des RG ne le prévoit pas. Un vœu pourra être adressé à la F.F.F. pour l'assemblée générale du mois de décembre, en faveur d'un assouplissement de cet article pour favoriser le développement du football féminin.

Demande de l'EF PERPIGNAN pour participer aux compétitions de la Fédération Espagnole

Ce dossier sera transmis à la FFF pour avis. Les membres ne souhaitent pas accorder cette dérogation. Attente du positionnement du District des Pyrénées Orientales. Le dossier sera soumis au Comité Directeur du 01.06.2019.

Fusion FC CAUSSE LIMARGUE / AS CAUSSE LIMARGUE

Accord à l'unanimité du Bureau Directeur.

Fusion FIGEAC QUERCY (46) et FOOT CAPDENAC (12)

Le Bureau Directeur attend le retour du positionnement du Comité Directeur du district du Lot, sachant que le Comité Directeur du district de l'Aveyron n'y est pas favorable.

Les membres du Comité Directeurs seront alors soumis à un vote par correspondance car la date butoir ne nous permet pas d'attendre la réunion du prochain Comité Directeur du 01.06.2019.

Bourg Madame Futsal – demande participation compétitions en Andorre

Cette demande sera adressée à la F.F.F., mais les membres sont partagés, par cohérence suite à la décision du rejet de la demande de l'EF PERPIGNAN ils ne souhaitent pas accorder cette dérogation.

Attente de la position du district des Pyrénées Orientales et soumission du dossier au Comité Directeur du 01.06.2019.

INFORMATIONS FINANCIERES

Point sur la situation du compte de résultat au 30 JUIN

Le Trésorier Général Francis ANDREU fait le point sur la simulation du compte de résultat au 30 juin.

Prix des licences

Le Trésorier Général Francis ANDREU rappelle que le Comité de Direction dans sa séance du 30 Juin 2017 a décidé de l'augmentation du prix des licences pendant 3 ans.

Mise à disposition du car podium

Il faudra prévoir une indemnisation forfaitaire pour la réservation du car podium par les clubs.

Déplacements Commission des Terrains

Le Trésorier Général Francis ANDREU propose une indemnisation forfaitaire à l'instar de plusieurs districts pour le déplacement de la Commission des terrains (contrôle des installations, de l'éclairage ...)

Système de péréquation déplacements des clubs

Proposition au Comité Directeur pour le soumettre ou pas au vote lors de l'AG du 29.06.2019

REGLEMENTS / COMPETITIONS

Architecture des règlements de la Ligue OCCITANIE

Le Président présente la nouvelle architecture et hiérarchie des règlements :

- Statuts de la L.F.O.
- Règlements Généraux de la F.F.F.
- Règlements sportifs L.F.O.
- Règlements administratifs de la L.F.O.
- Règlements financiers de la L.F.O.

Il proposera:

- de regrouper des commissions :
 - Création d'une Commission Régionale des Compétitions avec des secteurs : féminines séniors jeunes football diversifié.
 - Fusion de la Commission des Mutations avec la Commission des Règlements et Contentieux
- de supprimer la Commission de Football Animation.

Proposition du groupe de travail :

• U20 – U15 (année transitoire) – U14 – Evolution pyramide ou attente

Propositions du groupe de travail :

- La catégorie U20 sera créée seulement en Ligue avec l'organisation d'un championnat ELITE. Les U19 restent sur des championnats district/interdistricts (avec autorisation de faire participer 6 U20) et gérée par les districts.
- U15 (année transitoire) : Les équipes évoluant en U16 R1 ont pour cette saison une équipe en U15 si le club le souhaite. Le planning de ces 2 championnats sera identique.
- U14. La proposition retenue pour sa composition : 36 équipes réserve des U15 +12 équipes retenues à partir de la finale PITCH U13. Cette proposition est la conséquence de l'impossibilité de certains districts de pouvoir monter des compétitions U14 et U15.
- Evolution pyramide ou attente (Organisation Générationnelle à partir de la saison 2020-2021 avec les U14 (4 poules de 12) U15 (3 poules de 12) U16 (R1 avec 2 poules de 12 et R2 avec 3 poules de 12) U17 (3 poules de 12) U18 (R1 avec 2 poules de 12 et R2 avec 3 poules de 12)
- Suite à l'oubli concernant les U17 nationaux qui ne peuvent monter en U19 et pour ne pas sacrifier cette génération pour cette année transitoire, il sera proposé de porter en U18, les poules de R1 à 14 équipes.

Des débats ont lieu suite à ces propositions. Le Président remercie le groupe de travail pour l'avancée des travaux. Le prochain comité directeur définira les résolutions proposées à l'assemblée générale.

PROPOSITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA

Le président indique que la Commission Régionale d'Arbitrage étant une commission de « droit », les statuts de l'arbitrage doivent être respectés notamment pour l'éducateur qui doit être désigné par la commission technique de la Ligue. Un membre du bureau s'étonne que le règlement indique qu'un club ne puisse pas récuser un arbitre. Le règlement sera présenté et débattu au prochain Comité de Direction du 01.06.2019.

QUESTIONS DIVERSES

Cartographie des Pratiques

Suite au courrier de « ART DEV » demandant des informations relatives aux licenciés pour effectuer la cartographie des pratiques de notre Région, le bureau émet un avis défavorable. En effet, notre base de données contient des informations personnelles sur nos licenciés que le bureau ne souhaite pas diffuser.

Désignations des délégués Ligue OCCITANIE pour la mutuelle

Des délégués représentants la L.F.O. doivent être désignés pour assister à l'Assemblée Générale du MDS qui aura lieu le 19.06.2019 à Paris.

Election des représentants du Bureau Directeur :

3 délégués titulaires : Messieurs Christophe BOURDIN, Michel CHARRANCON (sous réserve d'acceptation) et Jean Claude COUAILLES

3 délégués suppléants : Madame Huguette UHLMANN, Messieurs Francis ANDREU et Serge MARTIN.

Séminaire des Conseillers Techniques

Le séminaire des Conseillers Techniques aura lieu du 10 au 13 juin à la GRANDE MOTTE regroupant les ligues AUVERGNE RA, CORSE, MEDITERRANEE, OCCITANIE, soit 77 conseillers.

La F.F.F. souhaite inviter 5 personnes, en plus du Président de la Ligue et du Président de l'Hérault (lieu du rassemblement) des représentants de la L.F.O., au repas du mercredi 12.06.2019.

Monsieur Francis ANDREU et Monsieur Christophe BOURDIN (doit confirmer) représenteront la L.F.O. lors de ce repas.

Location CRT

Le CRT a loué un terrain et une salle de séminaire à l'organisme France FOOTBALL DETECTION pour un montant de 400 € pour le 26 juin. Le bureau Directeur, n'y étant pas favorable, décide de regarder quelles formalités peuvent être engagées pour procéder à l'annulation de cette réservation.

Campagne CNDS

Les dossiers doivent être déposés avant le 15 juin. La nomination d'une commission qui instruira les dossiers avec constitution d'une équipe pour accompagner les clubs pour déposer les dossiers via le compte association doit être mise en place.

Soirée Conseillers DAP

Rappel aux Présidents de district qu'ils doivent confirmer leur présence à cet évènement avant le 17 mai.

RANCAIS

LIGUE D'OCCITANIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président

Jean-Claude COUAILLES